

■ **Servando Diaz**, à Lausanne, exploitation d'un bar-restaurant, en faillite (FOSC du 19.12.2003, p. 19). La procédure de faillite étant clôturée, la raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 7266 du 12.07.2004
(02363104 / CH-550.0.129.933-1)